



Réunion de Comité Syndical du Mercredi 8 Février 2017 Mégevette – Salle du Conseil Compte-rendu



Etaient présents :

Marc BRON, Michael BRON, Aline CARRON, Jean-François COLLOUD, Anne CORNIER-PASQUIER, Anne DESBIOLLES, Isabelle ENTZMANN, Gérald LOMBARD, Max MEYNET-CORDONNIER, Denis MOUCHET, Louis RODRIGUEZ, Jean-Louis VUAGNOUX.

Absents excusés :

Célia BERNAZ, Alain DEGENEVE, Jean-Louis GAVORY, Michel HARDY.

La séance a débuté avec l'approbation et la signature sans observations du compte-rendu de la dernière réunion de Comité Syndical (Mercredi 23 Novembre 2016).

AVENIR DU SYNDICAT

➤ Devenir des postes de Patricia Bonnet et Sébastien Berthet

Le Syndicat a sollicité par courrier les Communautés de Communes (Vallée Verte, Haut-Chablais et Quatre Rivières) pour la reprise des postes de Patricia Bonnet et Sébastien Berthet.

La CC de la Vallée Verte a répondu favorablement pour le poste de Patricia Bonnet qui sera donc transféré à la communauté mais toujours mis à disposition de l'Office.

Concernant le poste de Sébastien Berthet, aucune collectivité n'a souhaité reprendre ce poste. Dans ce cas, le code des collectivités prévoit un arbitrage préfectoral.

Le Syndicat va donc demander par courrier à la Préfecture de trouver une solution pour attribuer ce poste.

➤ Dissolution de « l'ancien » EPIC Office de Tourisme

Suite au transfert, au 1^{er} janvier, des compétences « tourisme » aux Communautés de Communes, un « nouvel » EPIC a été créé le 27 Janvier (nouveaux Comité de direction et bureau).

Pour assurer les paiements et la vie administrative du début d'année, l'« ancien » EPIC a été maintenu. Il sera dissous au 31 Mars.

Délibération n°1 (code 2017/01)

Décision à l'unanimité :

Le Comité Syndical décide après en avoir délibéré :

- De dissoudre, à la date du 31 Mars 2017, l'EPIC Office de Tourisme des Alpes du Léman créée le 24 Octobre 2013.

➤ Prolongation de la convention Patricia Bonnet / OTADL / SADL

Mme Patricia Bonnet est salariée du Syndicat des Alpes du Léman et mise à disposition de l'Office de Tourisme. Les charges liées à son poste (salaires et frais) sont totalement remboursées au Syndicat.

Une convention cadre cette mise à disposition. Elle expire le 1^{er} Mars 2017.

La convention doit être renouvelée pour l'année 2017, avant transfert de poste à la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Délibération n°2 (code 2017/02)**Décision à l'unanimité :**

Le Comité Syndical décide après en avoir délibéré :

- De mettre à disposition de l'EPIC Office de Tourisme des Alpes du Léman, Madame Patricia BONNET, agent administratif qualifié du Syndicat des Alpes du Léman, au titre de « Responsable qualité et offre touristique », à compter du 1^{er} mars 2017, pour une durée de 10 mois et à temps complet.
- Que Madame Patricia BONNET exercera ses fonctions au siège de l'EPIC, à Bellevaux.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention précisant les conditions de cette mise à disposition.

➤ Demande de rupture conventionnelle Sylvain Durand

M. Sylvain Durand est depuis le 1^{er} Janvier, salarié de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman, en qualité de chargé de projets. Il assure toujours le suivi des projets lancés par le Syndicat et a en charge la réalisation des actions « Terroir et Savoir-Faire » du programme Espace Valléen.

M. Sylvain Durand expose qu'il souhaite, pour des raisons personnelles, quitter l'Office de Tourisme, par le biais d'une rupture conventionnelle, à la fin du mois d'Avril 2017.

L'Office de Tourisme statuera prochainement sur cette demande puisque le poste n'est plus du ressort du Syndicat.

BUDGET 2017**➤ Vote du compte administratif : Délibération n°3 (code 2017/03)**

Pour la présentation, le débat et le vote du compte administratif 2016, Madame Anne CORNIER-PASQUIER, Présidente du Syndicat, a quitté la table des délibérations. Le Comité Syndical a alors élu comme présidente, à l'unanimité, la première Vice-Présidente du Syndicat, Madame Aline CARRON. Le Comité Syndical a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité des membres présents :

Vous trouverez en annexe à ce compte-rendu le compte administratif 2016 tel que l'a préparé le perceuteur de la trésorerie de Saint Jeoire.

➤ Affectation du résultat de l'exercice 2016 : Délibération n°4 (code 2017/04)

Le compte administratif 2016 fait apparaître le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement : 28 965,79 €.
- Excédent d'investissement : 326 213.43 €.

Le Comité Syndical a décidé de reporter à l'unanimité les résultats.

➤ Approbation du compte de gestion : Délibération n°5 (code 2017/05)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, a déclaré à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

➤ Vote du budget primitif 2017 : Délibération n°6 (code 2017/06)

Le budget primitif pour l'année 2017 a été présenté sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire du Mercredi 23 Novembre 2016.

Suite à ce débat, de nouveaux éléments budgétaires en fonctionnement ont été intégrés :

- L'évaluation par la Trésorerie de Saint Jeoire de l'excédent de fonctionnement de 28 965,79 €.
- Le report d'une subvention Européenne, prévue initialement en 2016 et estimée à 12 000 €.

Pour la partie fonctionnement, le budget reste inchangé.

Après présentation des différents chapitres de la section fonctionnement, investissement, en dépenses et recettes, ainsi que les participations des communes, le Comité Syndical passe au vote.

Vote à 12 voix pour, 1 contre.

Nombre de membres en exercice : 16

Pour : 11

Nombre de membres présents : 12

Contre : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Vous trouverez en annexe à ce compte-rendu le budget primitif 2017 tel qu'il a été présenté puis voté lors de la réunion.

Vous trouverez également la simulation des participations des communes (page 12).

➤ Répartition 2017 des dépenses d'investissements entre les membres : Délibération n°7 (code 2017/07)

Décision à l'unanimité :

- 1) De ne pas demander de participation aux communes à la section investissement pour l'année 2017.
- 2) De charger la présidente du Syndicat de signer les titres de recettes qui interviendront.

POINT SUR LES ACTIONS TOURISME EN COURS

➤ Sites phares (4.3.3) (« Ancien programme ») : avancement des projets

Mme la Présidente rappelle au Comité Syndical que l'action « Sites Phares » se termine à la fin du mois de Mars. Le dossier de subvention (le Syndicat avait perçu une avance en 2013) sera ensuite soldé.

Le tableau des projets a été remis au Comité Syndical, un focus a été fait sur les projets suivants :

- Projet de tremplin 4 saisons à Habère-Poche : le projet est aujourd'hui en phase de définition. Au vu du calendrier, le Syndicat ne pourra vraisemblablement pas soutenir le projet. Les aires ludiques d'Habère-Poche seraient dans ce cas-là améliorées.
- Aire ludiques : elles sont complémentaires à l'échelle du territoire et en lien avec les activités du site phare concerné :
 - o Habère-Poche Bois Noir : jeux musicaux en bois en lien avec le projet d'espace muséal de la Ferme du Bois-Noir (aménagement par la commune).
 - o Habère-Poche Moises : parcours d'agilité, en lien avec le circuit du pump-track mis en place par le Foyer des Moises.
 - o Bellevaux Cascade : aire ludique en bois en lien avec les activités du parcours l'Appel de la Montagne.
 - o Bellevaux Vallon : module de grimpe en lien avec les activités montagne du massif du Roc d'Enfer.
- Commande groupée de tables et bancs. Le mobilier (démonté) sera livré mi-mars aux services techniques de Bellevaux. Chaque commune devra venir récupérer son mobilier avec une possibilité d'arrangement au cas où une commune ne serait pas en mesure de venir jusqu'à Bellevaux. Le montage et l'entretien régulier seront à la charge des communes.
- Principe des renvois entre les sites phares : chaque panneau signalétique des sites phares devra mentionner le site Internet de l'Office de Tourisme pour renvoyer vers les activités du territoire, avec la possibilité d'insérer un flashcode.

➤ Projets de parcours de trails permanents :

Le projet de parcours de trails permanents vient d'être lancé par la Communauté de Communes du Haut-Chablais (porteuse du programme Espace Valléen). Comme projet Espace Valléen, il concerne potentiellement toutes les communes des Alpes du Léman.

Il s'agit de proposer des parcours (de 4 à plus de 20 kilomètres) balisés et entretenus, avec des profils adaptés à la course à pied.

Côté vallée du Brevon, les parcours seront balisés, financés et entretenus par la CCHC.

Pour Mégevette et les communes de la Vallée Verte, la partie non-subventionnée sera à la charge des Communautés de Communes, ainsi que l'entretien. Les deux Communautés vont être consultées en ce sens.

➤ Présentation du site Internet www.histoiresecretesdesalpesduleman.com :

Ce site sera accessible aux visiteurs des trois parcours de découverte des Alpes du Léman (L'Appel de la Montagne, Secrets de Fées et Ombres sur l'alpage). Il proposera de l'information, une vidéo de présentation par parcours, des jeux et des « cadeaux » (réduction chez des prestataires des Alpes du Léman).

Ce site sera mis en ligne une fois les parcours complètement opérationnels, c'est-à-dire finalisés (signalétique et entretien) par les Communautés de Communes, normalement à la fin du mois d'Avril.

CHOIX DES ENTREPRISES SUITE AUX DERNIERES CONSULTATIONS**Délibération n°8 (code 2016/08)**

Objet : Choix d'entreprise suite à consultation (3 devis demandés, conformément au code des marchés publics pour les montants suivants) pour les opérations des Sites Phares.

Choix des entreprises à l'unanimité des membres présents :

- Entreprise Védif : commande de 23 tables et 6 bancs, pour un montant de 7 887 € HT.
- Entreprise Pro-Urba : banc signalétique, 3 728 € HT.
- Entreprise Proludic : aire ludique bois agilité Habère-Poche, 15 390,43 € HT.
- Entreprise Pro-Urba : aire ludique bois l'Appel de la Montagne, 16 638,70 HT €
- Entreprise Pro-Urba : aire de grimpe, 21 514,50 € HT.

**CALENDRIER DES REUNIONS ET ECHEANCES IMPORTANTES
(MISE A JOUR DU 13/02/2016)****Comité Syndical n°76**

Initialement prévue au Mercredi 12 Avril, demande du Maire de Bellevaux de trouver une autre date car le conseil aura lieu à Bellevaux.

Réunions techniciens :**Réunion préparation action Terroir et Savoir-Faire**

Lundi 13 Février – 14h – La Vernaz

Réunion lancement action Terroir et Savoir-Faire Espace Valléen avec agriculteurs

Mardi 14 Février – 14h – Le Biot

Réunion de chantier aire ludique des Moises

Mardi 28 Février 2017

Dates importantes pour information :**Livraison tables et bancs « Sites Phares »**

Mi-Mars 2017 (précision prochainement)

Présentation du dispositif Affiniski et visite des gîtes communaux de Mégevette

Samedi 11 Mars – Mairie de Mégevette

Inauguration parcours L'Appel de la Montagne

Dernier week-end de Juin ou premier week-end de Juillet

Signature des membres du comité syndical (lors de la prochaine réunion de comité).